

DL 15/03/24 : Alpes Équipements obligatoires : « le trouillomètre des gouvernements » empêche les sanctions

Propos recueillis par Y.G. -

Le député des Hautes-Alpes Joël Giraud (Renaissance) demande l'application des sanctions sur les véhicules non équipés. Archives photo Le DL /Yoann Gavaille

Il est le député qui, en 2016, a proposé d'inscrire dans la Loi Montagne II l'obligation des équipements hivernaux en montagne sur les véhicules. Il est le ministre qui, en 2020, a demandé son chef de gouvernement [Jean Castex](#) de signer le décret d'application de cette loi. Aujourd'hui, [Joël Giraud](#) déplore que le volet répressif de cette loi (une amende de 135 euros) ne soit toujours pas entré en vigueur.

Quel regard portez-vous sur la récurrence des naufrages routiers avec des véhicules non équipés ?

« [Ces naufrages essentiellement dus à des véhicules non équipés](#) sont la démonstration que cette obligation, que nous avons eu un mal fou à faire accepter, doit être appliquée. Son non-respect doit être assorti de sanctions. Il s'agit d'un amendement à la deuxième Loi Montagne promulguée en décembre 2016 qui avait fait l'objet d'un avis de sagesse du ministre de l'Aménagement du territoire de l'époque (Jean-Michel Baylet) mais qui n'avait pas fait l'objet d'un accord du ministère de l'Intérieur, totalement opposé à ces sanctions. »

En tant que député des Hautes-Alpes, ça vous fait quoi de voir le col du Lautaret fermé un samedi des vacances de février ?

« Je suis furieux car c'est le trouillomètre des gouvernements successifs qui empêche la loi de s'appliquer correctement, et cela génère des accidents, des frais pour les gestionnaires de voirie (et notamment le conseil départemental), des frais pour les collectivités quand il faut héberger des naufragés. Et pour couronner le tout, cela plombe l'économie de notre territoire. »

« Je vais demander à [Gabriel Attal](#) de faire cesser ce désordre »

La proposition de loi remonte à 2016, le décret d'application est paru au Journal officiel en 2020... mais en 2024 il y a toujours des voitures non équipées qui prennent la route des stations de sport d'hiver. Faut-il revoir la loi ?

« Non, la loi est parfaite. Le décret ne date que de 2020 car les Premiers ministres successifs se sont toujours refusés à signer le décret craignant une résurgence des Gilets jaunes. Dans certains cabinets ministériels très parisiens, on argumentait même sur le fait qu'il n'y a plus de neige sur les routes en montagne à cause du changement climatique. J'étais le ministre de Jean Castex à l'époque et je l'ai convaincu de signer. La loi s'est donc appliquée dès l'hiver 2021/2022 avec [un an de sursis pour l'application des sanctions](#) dans un souci pédagogique

que je peux comprendre. Et sa successeure [Élisabeth Borne n'a pas pris le décret sur les sanctions](#). Je vais donc demander à Gabriel Attal de faire cesser ce désordre. »